BULLETIN ÉCONOMIQUE

La Chambre de commerce de Troyes et l'évacuation du Tonkin et de Madagascar La Chambre a pris, le 10 décembre dernier,

La Chambre,
Sur la proposition de plusieurs de ses membres, en présence de certaines idées émises soit dans la presse, soit par quelques membres du Parlement, tendant à l'évacuation du

onkin à Madagascar; Considérant qu'en principe et pour toute nation européenne les colonies à l'étranger sont des sources de grandeur et de prospérité commerciales et industrielles ;

Considérant que les nationsen concurrence avec la France, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, ne laissent échapper aucune oc-casion de s'établir dans les diverses parties du nonde; que la France a tout intérêt à ne pas négliger ce moyen de conserver et d'étendre son influence et ses relations commerciales ; Considérant que le Tonkin, où la France a

mis le pied depuis plusieurs années, peut de-venir une très grande ressource pour l'exportation de ses produits manufacturés et pour l'importation de certaines deurées ou matières premières ; qu'il serait extrêmement re-grettable de renoncer aux comptoirs déjà établis dans ce pays, comme à ceux qui pourront encore y être fondés ; Considérant qu'il ne serait pas moins regret-

able d'abandonner nos possessions de Mada-

gascar; S'abstenant du resto d'examiner le côté politique de la question qui est en dehors de es attributions ; Déclare, qu'à ses yeux, il est du plus haut

intérêt commercial pour la France de conserver ses établissements du Tonkin et de Madagascar, et émet le vœu que l'on renonce à la

pensée d'évacuer ces contrées ; Décide que la présente délibération sera adressé à M. le ministre du commerce, à M. le ministre de la marine et des colonies, ainsi qu'à MM, les sénateurs et députés de l'Aube.

Les Filés de laine Anglais et la concurence étrangère.

Nous lisons dans le Textile Manufacturer que la chambre de commerce d'Huddersfield. consultée par la commission royale instituée récemment en Angleterre a reçu à ce sujet une députation de fileurs de laine qui ont for-

mulé les plaintes suivantes : Ils ont déclaré que, vu l'entrée libre des filés de laine allemands dans le pays, les heu-trop longues de travail sur le continent, et le système employé par l'étranger de faire marcher les filatures nuit et jour, les filés de laine anglais se trouvaient exclus du marché national. Des tarifs hostiles ont également ex-clu ces mêmes produits des marchés du Ca-nada, des Etats-Unis, d'Espagne, ainsi que

de ceux d'autres pays.

La députation a a'outé que les fileurs anglais étaient tons prêts à modifier leur outillage, de façon à fabriquer des filés de laines fins, mais dans les circonstances actuelles, cela serait complétemement inutile, vu qu'ils ne pourraient lutter avec la concurrence étran-

Cette réponse, qui sera jointe à l'enquête de la commission royale, à l'approbation entière du Textite Manufacturer qui ajoute :

« Dans notre opinion, cette députation a touché le point le plus faible de nos relations commerciales actuelles avec les pays étrangers. En se plaçant au point de vue produc-teur, il est hors de doute et de conteste que c'est grand dommage pour nous de permettre aux nations continentales d'exporter vers ce es d'exporter aux nations continentales d'exporter vers ce pays le produit de leurs broches et de leurs métiers, tandis qu'elles maintiennent des tarifs hostiles aux marchandises anglaises.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. - Paris, 23 décembr STUATION METEOROLOGIQUE. Perins, 32 decembre Les vents du Nord-Es tont de nouveau établis sur nos re-gions. L'aire des fortes pressions n'étend de la Suisse à l'Itlande, oi le baromètre attein presque 780 mps. Les pressions relativement pos élevées persistent es Espagne; elles tendent à se propager vers l'Est. La température à baissé très repidement en Finlande; le thermometre marquait ce matin — 16° à Haparanda, 5 à Moscout, 3 à Lyon, plus 5° à Paris et Biarritz, 10 à Mar-geille et 11 à Nemours.

En France, la température va rester peu élevée, avec continuer. Hier, à Paris, le ciel a é rnée, couvert pendant la nuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX Demain, jour de Noël, le « JOUR-NAL DE ROUBAIX » ne paraîtra

Les travaux du Conditionnement. - On vient de distribuer aux conseillers municipaux le rapport de M. l'expert Picavet sur les travaux du ous en commencerons l'analyse Conditionnement. Nous en commendans un prochain numéro.

Sous ce titre; Un crocheteur récompensé, la Vraie France publie la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,
Pour l'édification de vos lecteurs, il est bon de leur
faire connaître qu'à Roubaix le Conseil municipal
conservateur, dans as séance du 18 décembre dernier, a voté, à la majorité de 20 voix contre 12, l'admission du Commissaire central à la retraite des employés de la ville pour services exceptionne? s.
Rappelons donc ces services: l' A contribué en
1892 à l'interdiction des processions en protégeant les
50 braillards qui cherchaient à provoquer des troubles.

2º S'est signalé en novembre 1890, lors de l'expulsion des Pères Récollets, en faisant jeter brutalement hors du couvent par ses agents les notables qui s'y trouvaient et parmi lesquels figuralent quelques futurs conseillers municipaux.

3º A donné de l'avancement à ceux de ses agents qui ont montré le plus d'acharnement dans cette besogne, tandis que d'autres, coupables de tiédeur, étaient mis à pied.
C'est grand et magnanime, mais cela mettra singulièrement en appêtit les crocheteurs de l'avenir.

Recevez, etc. Un catholique roubaisien.

C'est par 24 voix contre 11, et non par 20 voix contre 12, que le Conseil municipal de Roubaix a admis M. le commissaire central à participer à la caisse de retraites.

caisse de retraites.

Ce fonctionnaire avait pour lui l'article 16 du règlement. Voici le texte des paragraphes I et IV de cet article:

« Les dispositions du présent règlement deviendront obligatoires à l'avenir pour tous les fonctionnaires, employés ou agents rétribués par la caisse municipale à partir du jour de leur nomigation sant pour ceux sui sent parleire de leur nomigation sant pour ceux sui sent parleire de leur nomigation sant pour ceux sui sent parleire. nation, sauf pour ceux qui sont employés à titre provisoire ou auxiliaire et qui sont ou pourront être attachés au conditionnement ou d'autres services municipaux.

LES TITULAIRES ACTUELS DE TOUT EMPLOI RÉTRI-

BUÉ PAR LA COMMUNE ONT AUSSI LA FACULTÉ DE PAR-TICIPER A LA CAISSE DES RETRAITES, À la condition de conformer aux dispositions du présent rè-glement et de verser, à la dite caisse, le montant de toutes les retenues qui auraient été opérées de-

Le commissaire central « titulaire d'un emploi rétribué par la ville • a usé de la faculté que lui donne le règlement de participer à la caisse de retraite.

Le vote du conseil a été la reconnaissance d'un

La cour de cassation vient de rendre, en maière de police des cabarets, un arrêt qu'il est bon

« La cour a décidé que, lorsqu'un arrêté de police a prescrit de fermer les cafés, cabarets et autres dé-bits de boissons à une heure déterminé, la porte de ces établissements ne doit même pas être ouverte après cette heure. » Aucune excuse dans ce cas n'est admissible, pas même la double circonstance que l'établissement pasit

» Aucune excuse dans ce cas n'est admissible, pas même la double circonstance que l'établissement avait ses volets fermés et qu'il n'y avait plus un soul con-sommateur et, qu'en outre, si la porte avait été lais-sée entr'ouverte, c'est que la cabarctière était sortie un instant de chez elle pour aller commèrer avec une

Cet arrêt a une certaine importance. Il pourra quelquefois servir contre certains ignobles bouges qui se comptent à Roubaix par centaines, qui attirent, la nuit surtout, une clientêle spéciale et que la législation votée par les députés de 1880 ne permet plus guère de fermer.

C'est contre les tenanciers de ces maisons, là qu'il faudra s'efforcer, quand on en trouvera l'occasion, d'appiquer l'arrêt de la cour de cassation, comme il faut user contre eux de trop inoficaces moyens de répression laissés encore aux mains des municipalités soucieuses de leur mission.

Les cabaretiers honnêtes ne doivent pas être tracassés inutilement, mais il faut être sans pitié pour ceux qui font..., un autre métier.

e délai de dépôt dans les magasins de la Condition publique.—On nous communique avec prière de l'insérer la circulaire suivante qui intéresse le commerce des laines :

« Roubaix, le 12 décembre 1885.

• Roubaix, le 12 décembre 1880.

• Monsieur,

• Par suite d'une convention passée les 14 et 15 février 1880, entre l'administration municipale de Roubaix et la Compagnie des magasins généraux, la Ville de Roubaix s'était engagée à ne pas conserver plus de 4 jours dans les magasins de la condition publique, les laines qui y seraient appor-

> Passé ce délai les laines devaient être d'office à la

d'office à la compagnie ci-dessus designee.

> Justement préoccupée des nombreuses réclamations amenées par la mise à exécution de cette convention, l'Administration municipale, après un examen appreondi de la question, a cru devoir provoquer des pourpalers avec la compagnie des entrepôt et magasins généraux de Paris,

pour arriver à une modification de cette conven-

M. le Maire, par sa lettre du 11 décembre cou-M. le Maire, par sa lettre du 11 décembre/courant, m'adresse une copie du nouveau traité intervenu et d'ûment approuvé, uque il résulte que, moyement une redevance annuelte à la Canagnie des entrepôts et magasins généraex de Paris, la ville de Rechaix a racheté la clause relative au délai insuffisant de 4 jours pour le remplacer par celui de 11 jours inscrit à l'article 28 du réglement de la condition publique de Roubaix.

> J'ai l'honneur de porter ce changement à votre connaissance, persuadé que vous l'apprendrez avec plaisir, puisqu'il vous donne une légitime satisfaction.

satisfaction.

> Agréez, Monsieur, l'assurance de mon dévo ment.

Le directeur de la Condition publiq.

> A. Musin.

> Vu et approuvé:

Le Maire, Inlian I.

» Le Maire, Julien LAGACHE.

» Roubaix, le 16 décembre 1885.» M. l'abbé Lacouture a donné, mercredi soir.

sa dernière conference à Noire-Dame, ils consenieles deux questions suivantes: Peut-on perdre, la foi? — Comment perd-on la foi? Et il a abordé-

foi? — Comment perd-on la foi? Et il a aborde enfin celle-ci : Comment recouvre-t-on la foi? En terminant, M. l'abbé Lacouture a remercié — non sans émotion — ceux qui étaient venus l'entendre. « J'ai eu parfois, a-t-il dit, de beaux auditoires : je n'en zi jamais eu de plus beaux. » C'est que, depuis dimanche, il y a eu chaque soir au moine deux mille cinn cents hommes à Notreau moins deux mille cinq cents hommes à Noire-Dame... hommes de toutes conditions, depuis le grand industriel jusqu'au tisserand et qu'il yet en realité peu de villes où l'on pourrait réunir pareil

public.
Ce soir, à la sortie de Notre-Dame, il y avait unanimité à louer le savoir, le tact et l'exquisse distinction de parole de ce prêtre venu parmi nous pour servir la cause de la vérité et dont tous, croyants et incrédules, garderont le sympathique

P.-S. - On a demande à M. l'abbé Lacouture de bien vouloir donner une causerie scientifique à laquelle les dames pourraient assister. M. Lacouture a accédé au désir qui lui a été exprimé. Il donnera, à l'Hippodrome, lundi, à huit heures et demie, une conférence publique.

La matrice des patentes de 1886 pour le canton-est, D. E, est deposée à la Mairie; pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre counaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Une condamnation. - Un sujet étranger, Joseph Tilence, comment ait récemment un attentat à la pudeur dans la rue des Longues-Haies. Le tribunal de première instance de Termonde vient de le condamner, pour ce fait, à trois mois de prison et à 5 ans d'interdition de ses droit civils.

Une scène de violence a eu lier, mercredi soir, dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Un mécanicien, Arthur Mathy, demeurant rue La Bruyère, s'est livré à des voies de fait su la personne de la cabaretière, Mme Bonte. Faut-il ajouter qu'à la sqite de copieuses libations, Mathy se trouvait dans un état de vive surexcitation? La police, avisée de cet incident, y a prompte-

Les anarchistes Bourgois, Taisne et Lanneau, nt été jugés hier par le tribuual correctionnel de Lille; on trouvera plus loin le compte-rendu de Quant à Martinet, il est écroué à la prison de

Donai, où il attend la décision de la Cour de cassa-tion auprès de laquelle il s'est pourvu contre le jugement de la Cour d'appel qui le renvoyait de-vant la Chambre correctionnelle de Lille.

Cartes-prime du Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.

LILLE

Nécrologie. — Le chirurgien lillois, M. Parise, professeur honoraire à la Faculté de médecine, vient d'expirer après une longue et douloureuse

vient d'expirer après une longue et douloureuse maladie, Il était âgé de 70 aus. Pendant plus de 30 ans, il avait rempli les fonc-tions de professeur de chirurgie à l'École, puis à la Faculté de médecine de Lille. Le docteur Parise, officier de la Légion-d'hon-

Le docteur l'arise, officier de la Légion-d'hon-neur, était membre associé de l'Académie de médecine; il a été élu à plusieurs reprises pré-sident de la Société centrale de médecine du Nord et de la Société des Sciences. Il fut aussi l'un des fondateurs de la Faculté de méde-

CORRESPONDA NOR

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 23 décembre 1885.

Roubaix, le 23 décembre 1885.

Monsieur le Rédactaur en chef du
Journal de Roubaix,
J'ai recours à votre estimable journal pour signaler à qui doit le peu d'éclairage qu'il y a toute
la nuit, rue d'Alma; ainsi en face des magasins
des sables, depuis la rue de l'Espérance jusque la
rue du Grand-Chemin, aucoun bec de gaz n'est
allumé la nuit. Les nombreux ouvriers qui se rendent à leur travail le matin seraient bien aise de
voir allumé le bec qui se trouve à l'angle de la fabrique belge; il en est de même pour een des habitants du quartier de la rue de Mouveaux, re-venant par exemple du cliemin de fer par les derniers trains du soir; une rencontre pourrait cer-tainement avoir lieu dans cette partie de la rue si

obliger les propriétaires des sables de faire barri-

cader la partie qu'ile occupent comme la faite compagnie des charbons des Mines de Béthune. Je me sers de votre estimable journal pour vi faire cette réclamation que je crois bien juste.

Tribunal correctionnel de Lille dence de M. Parenty, vice-président

L'AFFAIRE DE LA RUE DES LONGUES-HAIES

TAFAIRE DE LA RUE ES LONGUES-HAIES

Dans le compte-rendu du procès des anarchistes roubasions, nous n'avons pu, à cause de l'heure de notre tirage, reproduire l'intéressante déposition qui a été fatte asmedi dernier à M. le commissire Leray par un employé de commerce, M. Cyrille Dus allier; voici ce qu'a dit le plaignant :

« Dans la soirée du 5. octobre, vers neuf heures, je passai sur la place de la Liberté en compagnie de mon frore, loosque trois individus inconnus se rue-rent sur moi, sans cause ni motif compréhensibles, set me portèrent au visage des coups de casse-tête fellements violents que le sans juitife aussité per la fellements violents que le sans juitife aussité per la fellements violents que le sans juitife aussité per la fellements violents que le sans juitife aussité per la fellement violents que le sans juitife aussité per la fellement violents que le sans juitife aussité per la fellement violents que le sans juitife aussité per la cellement violents que le sans juitife aussité pre la compagne le auteurs de cette agression, je dus me résigner à ne pas poursuivre l'affaire.

« Ce matin, j'étais dans le bureau de mon patron, examinant le travail des onvriers. Emile Boure « gois, qui travaillait dans l'établissement, fut unandé a pour le sien qui avait été reconnu mauvais, et on » lui infligea une amende de trois francs. Furieux, vect individu, s'adressant à moi, me dit: « B... de » c...., tu te rappelles que tu as reçu, il ya deux » en recevras davantage. » Or, je me rappelle que, » parmi les trois individus rencontrés sur la place de la Liberté, il yen avait un de petite taille, comme » Bourgois. » (Mouvement dans l'auditoire.)

En lisant cette note, le président a ajouté que tous les renseignement recueillis sur le prévenu s'accordent à le représenter comme un tres mauvais sujet, un homme méchant, vindicatif et excessivement brutal.

Bourgois répond qu'il n'a pu trappé. M. Dusoulier.

brutal.

Bourgois répond qu'il n'a pu frapp^s. M. Dusoulier parce qu'il ne le connaissait pas à cette époque « D'ailleurs, dit-il. tous les bourgeois, tous les patons » sont des exploiteurs, des voleurs. Il ne faut pas qu'il » nous prennent pour des bêtes. Et le jeune anarchiste-entame les diatribes habituelles des partisans de la révolution sociale.

chiete entame res unes acceleration de la révolution sociale.

Le président l'admoneste sévèrement et sjoute que le président l'admoneste sévèrement devant le tri-

de la revolucion sociaie.

Le président l'admoneste sévérement et ajoute que Bourgeis perd son temps en exposant devant le tribunal « des principes tout-à-fait méprisables. »

Les notes fournies sur les antécédents de Taisne et de Lanneau sont aussi défavorables que celles de Bourgois. Taisne a déjà été condamné deux fois pour ivresse, bris de clôture et rixe; Lanneau ne l'a jamais été, mais il ést représenté comme s'adonnant à l'ivrognerie et au libertinage. Tous les deux sont également qualifiés de « très mauvais sujets. »

M. le président leur a reproché, entermes virulents, de s'être jetés à quinze sur deux agents qui faisaient simplement leur devir; à quoi Lanneau a répondu qu'il n'a pas touché un agent: «Sije l'avais asiai à la gorge, s'exclame-t-il, je n'aurais pas manqué de le blesser. »

Travaux publics. — Chemin vicinaux d'intérêt commun. — Par arrêté du 2 décembre courant, M. le prétet du Norda donné avis que le mercredi 23 décembre, il serait procédé par lui, en présence de deux membres du conseil général ou d'arrondissement, et de M. l'agent voyer en chef du département, à l'adjudication de divers travaux de construction et d'entretien relatifs aux chemins vicinaux d'intérêt commun.

sous la présidence de M. Ballet, conseiller de présec-ture, en présence de MM. Legrand (Albert), Basquin et de M. l'agent voyer chef du dépertement. Voici les résultats intéréssants de notre circonscrip

reacous de construction. — Chemia nº 19 de Bar-sieux à Bourghelles ; construction d'une chaussée pavée entre le Poncelet et Funquerelle ; dép.: 21,000 fr.; caut.: 700 fr. adj.: M. Longrez, avec 14 010 de ra-

bais.

Id. n. 24 dit de Lannoy à Baisieux; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Willems et le chemin de fer de Lille à Tournai; dép. : 6,000 fr.; caut. : 200 fr.; adj. : M. Longrez, avec 13 010 de

rabais.

Id. n. 54 bis de Quesnoy-sur-Deùle à Wez-Mac-quart; construction d'une chaussée en empierre-ment entre Pérenchies et Prémesques ; dép. : 6,200 fr.; caul.: 200 fr.; adj.: M. Vasseur, avec 9000 de Id. n. 54 bis de Quesnoy-sur-Deule à Wez-Macquart

10. nº 51 bis de quesnoy-sur-Deule a Wez-Macquart construction d'une chaussée en empierrement entre le chemin d'intérêt commun nº 37 et la limite de mitoyenneté sur Houplines; dép., 2,600 fr.; caut. : 200 fr.; adj.: M. Vasseur, avec 11 010 de rabais.

1d. nº 54 bis de Quesnoy-sur-Deule à Wez-Macquart; construction d'une chaussée entre Wez-Macquart et le chemin du Bas-Trou, dép. : 5,100 fr.; caut., 170 fr., adj.: M. Vasseur, avec 13 010 de rabais.

Eaut. 10 in, a., bais. Id. n. 61 de Bondues à Bousbecques; construction d'une chaussée en pavage entre le chemin vicinal n. 6, au cimetière et l'hospice; dep. : 16,000 fr. : caut. : 530 fr. ; adj. : M. Vasseur. avec 13 040 de

caut.: 530 fr.; adj.: M. Vasseur, and construction rabais.

1d. n. 64 de Bondues à Bousbecque; construction d'une chaussée en pavage à la suite des travaux exécutés en 1884; dép, : 16,500 fr.; caut.: 540 fr.; adj.: M. Vasseur, avec 12 00 de rabais.

1e. n. 64 de Boudues à Bonsbecque; construction d'une chaussée pavée entre le chomin de grande communication n. 35 et la rue de Bousbecque, et à la suite de travaux exécutés en 1885; dép.: 4000 fr.; caut.: 130 fr.; adj.: M. Vasseur, avec 10 00 de ra-

bais.

Id. n. 90 de Genech à Baisieux: construction d'une chaussée pavée entre la placette et la route départementale n. 19; dép.: 3,600 fr.: caut.: 100 fr.; adj.: M. Decraux avec 11 0¦0 de rabais.

Id. n. 91 de Leers à Tourcoing; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Tourcoing et le chemin 112 au Sapin vert : dép.: 3,000 fr.; caut.: 100 fr. adj.: M. Vasseur, avec 12 0¦0 de rabais.

Id. n. 91 bis de Tourcoing à Bourbecque; constru tion d'une chaussée pavée entre le territoire d'Hi luin et la route nationale n. 17; dép.: 15,100 fr.: ca

tion d'une chaussee pavée entre le territoire d'Hal-luin et la route nationale n· 17; dep: 15,100 fr.; cau: 500 fr.; adj.; M. Vasseur, avec 13 0j0 de rabais. Id. n· 212 bis de Templeuve à Cyzoing; construc-tion d'une chaussée pavée entre la chapelle Damide et le pont des Meuniers; dép.: 10,000 fr.; caut.: 335 francs; adj.; M. Decraux, avec 13 0j0 de rabais.

Id. n. 121 bis de Templeuve à Cysoing; con

et le chemin de Bois-la-Ville; dép.: 14,000 fr.; caut.: 465 fr.; adj.: M. Deeraux, avec 12 010 de rabais.

Id. n. 143 de Wambrechiet à Hem; ouverture et construction du chemin stratégique n. 3 de Wambrechies & Hem; dep.: 19,000 fr.; caut. 3,000 fr.; edj.: M. Guizlin, avec 19 010 de rabais.

Id. n. 154 dit de Roubaix à Hem et à Blandain; construction d'une chaussée puve e atre la route departementale n. 19 et la limite de Sailly: dép.: 15,500; caut.: 500; adj.: M. Longrez, avec 11 010 de rabais.

15,500; caut.: 500; adj.: M. Longrez, avec 11 010 de rabais.
1d. n. 154 dit de Roubaix à Hem at à Blandaia; construction d'une chaussée pavée entre la limite d'Hem et la limite de Sailly; dép.: 7,000; cent. 230 adj.: Me Longrez, avec 13 019 de rabais.

1d. n. 154 dit de Roubaix à Hem et à Blandain; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Sailly et le chemin rural dit du Gard; dép.: 9,000 fr.; caut.: 300 fr. adj.: M. Vasseur, avec 8 019 de rabais.

1d. n. 155 de Roubaix à Leers; construction d'une chaussée en pavage entre le chemin d'intérêt commun n. 160 et 91; dép.: 72,000 fr.: caut.: 330 fr.; adj.: M. Vasseur, avec 10 010 de rabais.

1d. n. 156 de Templeuve à Mouchain; construction d'une chaussée pavée entre pont du Moulin d'eau et la chapelle Ménet; dép.: 34,000 fr.; caut.: 1,135 fr.: adj.: M. Decraux, avec 14 010 de rabais.

la chapelle Ménet; dép.: 34,000 fr.; caut.: 1,135 fr.: adj.: M. Decraux. avec 14 000 de rabais.

Id. n° 150 de Templeuve à Mouchin; construction d'une chaussée pavée entre la chapelle Menet et la rouje départementale n° 3; dép.: 18,000 fr.; caut.: 600 fr.; adj.: M. Decraux, avec 14 000 de rabais.

Id. n° 150 de Templeuve à Mouchin; construction d'una chaussée pavée entre le chemin. 121 his et le pont du Moulin deux, dép.: 10,000 fr.; caut.: 335 fr.; adj.: M. Decraux, avec 12 000 de rabais.

Trucaux d'entrétien. — Id. n° 160 de Lannoy à Leers; dép.: 1,570 fr.; caut.: 200; sd.: M. Longrez, avec 4 010 de rabais.

NORD

Douai. — Une mystérseuse agression a causé ceaucoup d'émotion dans nos environs. Le nommé Amédée Mouy, agé de 34 ans, cabaretier et jardinier au faubourg d'Esquerchin, revenait chez lu vers dix heures et demie du soir, quand il fut as sailli par un individu qui, sans la moindre provo-cation, tira sur lui un coup de revolver. Heureusement le projectile passa près de lui sans l'atteindre. L'obscurité a empêché M. Mony de reconnaître les traits de son agresseur. On se perd en conjec-tures sur cet acte inqualifiable dont le mobile est

BELGIOUE

Tournai. — Incendie. — Voici des détails sur l'incendie dont nous avons parlé brièvement hier. Ils sont empruntés au Courrier de l'Escaut:

Ils sont empruntés au Courrier de l'Recaut:

« Ce matin, la population tournaisienne se réveillait aux sons lugabres du tocsin: le feu avait éclaté avec une intensité redoutable dans les écuries et remise de M. Boudin, entrepreneur, faubourg du Château.

» Ces bâtiments s'étendent sur une longueur d'une douzaine de mêtres à front de talus du chemin de fer, au-delà du pont du Viaduc et sont absolument isolés.

olument isolés.

> Un « carton » y avait passé la nuit comme de

coutume. Il s'était levé vers 5 heures sans rien remarquer d'anormal, s'était absenté quelques minutes pour prendre le « petit verre » du matin, et, à son retour, il avait constaté que le feu avait pris en deux endroits.

> On part de là pour croire que la malveillance

On part de là pour croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.
Toujours est-di qu'en peu de temps le feu avait pris de vaste proportions. Tout le bâtiment n'était plus qu'une flambée qui jetait au loin de vives et fantastiques lueurs. A l'intérieu quatre malheureux chevaux rôtissaient.
M. le Bourgmestre, les pompiers, des ecclésiastiques et une foule considerable ne tardèrent pas à encombrer les terrains vagues qui avosinent les bâtiments incendiés ; tout le monde était disposé à faire son devoir — malheureusement il était déjà trop tard; il était impossible d'arrèter l'envahissement de l'élément destructeur.
Au poste de polue déjà, on avait dit aux pompiers que leurs efforts seraient inutiles, qu'il n'y avait plus rien à faire.

avait plus rien à faire.

> Les pompiers conduisirent néanmoins une pompe sur le théâtre du sinistre, mais elle ne servit pas: à tout instant des pans de murs s'ecrou-laient taisant jaillir des millions d'étincelles.

Les remises contenaient du charbon en quan-tité, 400 bottes de paille, des fûts de pétrole et de goudron; tout cela servi d'élément au feu. On a

reussi à sauver les chariots.

> Les pertes sont considérables, mais elles sont

eouvertes par l'assurance.

> P.-S. — La police a dit aux pompiers qu'il
n'y avait plus rien à faire : Soit. Cependant on a y u en d'autres villes, à Tourcoing et à Roubaix notamment, maitriser des incendies bien plus con-sidérables, et se produisant dans des conditions plus défavorables encore qu'aujourd'hui matin.

> A quoi cela tient-il?

A ce que le service des incendies est beaucoup

> A ce que le service des incendies est beauconp plus perfectionné là qu'ici.

« Nous avons une pompe à vapeur, mais elle ne sert malheureusement pas à grand'chose.

> Ailleurs, les pompes à vapeur sont toujours sous pression, les chevaux toujours prêts à être attelès! A la moindre alerte en avant! Et le feu est presque toujours combattu avec succès.»

La majorité conservatrice belge continue son ceuvre de réparation. A propos de la loi sur les pensions civiles, M. Jacobs a proposé un amende-ment qui avait pour conséquence d'autoriser les instituteurs qui, en 1879, ont quitté l'enseigne-ment officiel pour chije.

ment officiel pour obeir à leur conscience à faire valoir leurs droits à la pension. Cette pension si juste et si naturelle a mis la gauche libérale en fureur. Un ancien collègue de M. Frère-Orban, M. Bara, en a pris occasion pour m. Perceuron, m. Dara, en a pris occasion pour tonner contre les curés, les évêques, le clergé, « dont le gouvernement est l'esclave ». Il a dé-claré que l'amendement si juste de M. Jacobs est

une « trahison », une « démoralisation », elc. ; ce l'amendement de M. Jacobs.

Bruxelles. - Par suite du choix d'Anvers Bruxelles. — l'ar suite du choix d'Anvers comme port d'escale pour les paquebots transocéaniques allemands, on s'occupa d'un projet de chemin de fer direct entre Bruxelles et Mayence. Le gouvemement belge fuit de sérieuses démarches pour obtenir du gouvernement allemand la concession de cette ligne.

— Le Mouvement géographique annonce que M. Greufell, missionnaire anglais, et le lieutenant von François, viennent d'accomplir, à bord du steamer Peace, la reconnaissance des rivières Lolengo et Ourougi, affinents de gauche du Haut-Congo. Ce sont deux grandes rivières avaigables.

Le même journal dit qu'il a été reconnu que le Mobanji, grand affluent de droite du Congo, vient de l'Est et que son identité avec l'Ouelle n'est plus douteuse.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles Consignations - Magasinage des marchandises

ÉTAT-CIVII. — Roubaix. — Déclarations de Naissances du 23 décembre. — Cécile Vandersteene, rue du Fontenoy. — Hortense Parent, rue Massillon. — Marie Coucke, rue du Fontenoy. — Alfred Pysson, rue Labruyère, 13. — Arthur et Adele Vanvoorde, (jumeaux) rue de Denain. — Gustave Willem, rue des Anges. — Jean Vandamme, rue de la Rochefoucauld. — Henri Desharbieux, rue Blanchemaille, 67. — Louis Deveugle, Jrue de Denain. — Coralie Rogé, rue du Collège, 139 — Dèces du 23 décembre. — Adolphe Coraelide, 29 ans. soldat près du pont de cimetière. — Decobècq, présenté sans vie, rue de l'Épeule. — Charles Verriest, 61 ans, usserand, Hôtel-Dieu. — Pierre Kindt, 60 ans, marchand de charbons, rue de la Chapelle-Carrette, 72. — Ivon, Delaey, 69 ans, journalier, rue des Longues-Haies,

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 23 décembre. — Gustave Bourgeois, rue de Dunkerque. — Eléonore Debruyker, rue de Menin. — Berthe Desplanques, rue du Flocon. — Emile Dugauquier, Fin de la Guerre. — Déces du 23 décembre. — Henri Lorthiois, 3 mois 20 jours, rue des Carliers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERPOORT-VANGHELUWE qui, par oubli, n'americant pas reon de lettre de faire-part du déces de Pierre VERPOORT. décèdé à Roubaix, le 23 décembre 1885, dans la 50 année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priès de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien voulor assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 25 courant, a 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaiz. — L'as-semblée à la maison mortuaire, rue Blanchemille, 50, Semulee à la mason mortuarre, rue Blanchemille, 50.

Les amis et connaissances de la famille LAMMELIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de fairepart du deces de Monsieur Henri LAMMELIN, soldat au
i" régiment d'artillerie, décede au Tonkin, le 16 aout
1883, a l'age de 26 ans et 11 mois, sont pries de considèrer
l' présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir
sasister au Service solennel, qui aura lieu le mardi 29
courant, à 9 heures, en l'égrise du Sacré-Cœur, à Tourcoing. — L'assemblée a l'égrise.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS MPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AV dans le Journal de Roubaix (Grat dans le Petit Journal de Roubaix.

Le transport de la force par l'éle tricité

Nous avons rendu compte de la séance annuelle Nous avons rendu compte de la séance annuelle de l'Académie des sciences, et résumé le discours prononcé par le président, M. l'amiral Jurien de la Gravière. La conclusion de ce discours a été consacrée à l'importante expérience de la transmission de la force par l'électricité, qui a eu lieu en présence de l'Académie. Nous en détachons les lignes suivantes:

sion de la force par l'électricité, qui a eu lieu en prèsence de l'Académie. Nous en détachons les lignes suivantes:

Le 5 décembre, sur l'invitation de M. Marcel Deprez et de MM. de Rothschild, nous nous étions rendus à Creil. Ce jour là nous vimes deux fils de cuivre de 5 millimetres de diamètre livrer passage à un courant électrique dont nous revinmes constater les effets a Paris: la force de plus de quarante chevaux vapeur se trouvait transportée par l'électricité à 50 kilomètres de la machine génératrice. A Tentée dans cette proportion grandiose, dit-on autour de moi, l'expérience s'est accomplie conformément aux prévisions de l'audacieux ingénieur. Les appareils se perfectionnent chaque jour, et nous verrons bientôt ce flux électrique si effrayant devenir un serviteur doctle entre les mains habiles qui ont su le dompter. « Quel avenir, messieurs, nous laisse entrevoir et augure l'ai entendu jadis M. Wurtz s'emouvoir de la prodigalité avec laquelle nous dépensions les trésors de chaleur et de force amassés pendant des milliers de siècles, au sein des couches profondes du globe. Et voilà qu'aujourd'hui on ose nous promettre d'asservir la force gratuite, la force inépuisable des cours d'eau et des marées !

Cette force, on la portera par des fils métalliques sur les points où nous aurons intérêt à la mettre en action. Les ondulations de l'Océan travailleront pour nous et les générations fetures, dont on nous accusait de dissiper les réserves, n'auront plus rien à nous reprocher.

Ainsi la même année aura vu les progrès de l'aérostat dirigeable, la guérison de la rage et la transmission de la force par l'électricité. Dira-t-on que cette année ait étá stérile l'de souhaite que l'année 1886 fasse preuve de la même fécondité; je souhaite que sous mon consulat, elle épargne à notre Académie les douleurs de 1885 ; ja souhaite surtout que, clémente et féconde, elle donne à notre cher pays, par vos œuverves, par vos découvertes, de tels dédommagements que, d'un bout à l'autre de l'Europe, les peuples éblouis se redi

protège la France...

J'ai terminé, messieurs. Avant de passer la parole de un confèrer que vous êtes justement impatients d'entendre, je dois encore réclamer pour quelques instants votre attention : je vais proclamer les noms de vos lauréats.

FEUILLETON DU 25 DÉCEMBRE. Nº 19

LIEUTENANT BONETN

DEUXIÈME PARTIE

Plus d'une fois déjà des protestations s'étaient - C'est donc jour de jeune aujourd'hui

dent si longue n'est-il pas arrivé,
— Il aura été retenu par de... Rodes,
Le nom de Derodes fut coupé en deux d'une façon ironique.

— Quand on a un valet de chambre pour vous

s qu'on n'ait pas faim pour la cuis ite francs la bouteille? Quelle blague - Parfaitement, j'ai vu la facture du marchai

décoré, sorti des rangs, appelé Hoctrue, qui, plus agé de quinze ans que la plupart de ses camarades et n'ayant point comme le plus grand nombre d'eux passé par l'Ecole, se trouvait aussi orgueil-leux qu'embarrassé de ses hautes fonctions de préleux qu'emoarrasse ue ses nautes ions de la sident de table. Orgueilleux, il l'était quand, tout seul dans sa chambre et fumant sa pipe, il se rappelait les temps durs où son ambition n'allait pas pelait les temps durs où son ambition n'allait pe plus loin que d'arriver à être fourrier; embarra sé, il l'était quand à table quelque gamin qui venait de quitter l'Ecole s'amusait avec d'antres gamins à lui monter une scie en engageant une discussion sur une question plus ou moins scien-

tifique ou historique, à laquelle il n'entendait rien et qu'il devait décider comme juge. — Comment, c'est ma faute? s'écria-t-il répondant à cette accusation; en quoi? Vous avez eidė il y a six mois qu'on attendrait plus les retardataires, on s'est mis à table à l'heure, et j'y

attendrait; on les attend; tachez de savoir ce que

urs, pas de politique, dit Hostrue sè-

Puis tout de suite reprenant le ton conciliant

Hoctrue. - Je ne me défends pas, prenez ma tête.

à l'obscurité il promena dans la salle un regard - Il me semble, qu'il me semble que je ue suis

des sardines et des ronds de saucisson : - On arrive toujours assez tôt pour un parei

Depuis que Derodes, pour obéir à la volonté pa-ternelle, s'était fait soldat, la pension était un de ses gros ennuis, celui qui lui tenait le plus au cœur vraiment, que lui, qui avait un intérieur élégant et meme luxueux, fût obligé de le quitter deux fois par jour pour venir s'enfermer dans une salle de restaurant malpropre, froide, en hiver, chaude en été, imprégnée d'une odeur de cuisine et d'eau de vaisselle. Il aurait pu se faire servir chez lui les mets qu'un cuisinier habile lui eût préparé d'après sa fantaisie du moment, et il fallait qu'i vint manger du bout des dents à une gargotte dont

· C'était le mot qu'il répétait à chaque instant es discussions : n'est-il pas ebsurbe

que l'officier doive prendre ses repas à la pension avec ses camarades, et que ce soit seulement quand il est marié, qu'il ait la liberté de vivre chez à son gré ; n'est-il pas barbare que celui qui a son père et sa mère dans la ville où il tenait garnison, ne puisse diner avec eux que de temps en temps, et que ces jours de fête soient limités.

— Il est l'heure, cria le sous-lieutenant affamé.

- Servez, commanda Hoctrue en s'asseyant. Il v eut un brouhaha et chacun prit sa place les bonnes qui n'attendaient que le ment « servez » entrèrent dans la salle apportant des plats d'œifs durs à la sauce blanche

mencerent à tourner autour de la table. Tout à coup partirent des exclamations et des

— A l'amende, Carrelet.

Carrelet était le jeune sous-lieutenant qui avait réclamé plusieurs fois que le déjeuner commençat; poussé par la faim ou par une distraction, il venait de se servir avant que Honnet, son supérieur, se fût lui-néme servi, — ce qui est un manquement à

D'est bon, je la paierai, dit Carrelet la bouche

circonstance atténuante ; on ne condamne pas l'affamé qui casse une vitre pour voler un pain chez un boulanger.

Derodes avait pris des œufs, mais les ayant Derodes avait pris des œufs, mais les ayant ouverts il les repoussa sur le bord de son assiette. — Je ne connais qu'une chose qui înfecte autant que ces œufs, dit-il, c'est l'hydrogène sulfuré de

pleine, mais vous convicadrez que la faim est une

- Si vous n'en voulez pas, n'empêchez pas les autres d'en manger, dit-il.

— Il me semble que j'ai bien le droit d'ex-

primer mon opinion, répliqua Derodos avec hau-- Pas quand elle blesse vos camarades, m

Mais Hoctrue jugea à propes de faire intervenir son autorité de président : - Monsieur Derodes, n'insistez pas, votre obervation est dégoûtante.

- Je persiste à dire...

La porte, en s'ouvrant, coupa court à cet inci-dent, c'était Cholet qui arrivait; il y eut une exclamation generale - Il n'est pas trop tôt !

- Vous me contez trois bouteilles de Champa - Ce n'est pas ma faute, dit Cholet, j'ai ren tre madame Drapier qui revenait des prairies, en portant une botte de fléurs et elle m'a arrêté. - C'est vrai, dit un sous-lieutenant, c'est demain

2- Eh bien, je vous promets, continua Cholet,

- Moi j'irai, dit Bonnet. - Mol aussi, dit Oholet.

Moi je n'irai pas, repliqua Derodes.
 Et peut-on. savoir pourquoi elle vous a areté ? demanda Carrelet.

— Pour me raconter qu'il se prépare des choses extraordinaires chez madame de Bosmoreau, à l'intention de ceux qui veulent s'annuer, ou arra-

che les arbustes de la cour pour y organiser des jeux de croquet et de lawn-tennis

- Ça c'est gentil. On jouera une fois ou deux par semaine

- Et vous trouvez ca gentil? ait Derodes. - Il y a des maisons où l'on s'ennuie, il y en a d'autres où l'on s'amuse ; chez madame de Bosmoreau on s'amuse toujours. Si vous trouvez qu'une maison de ce genre ne mérite pas la reconnaissanc c'est bien; moi je la bénis.

- Il y a assez d'houres dont on ne sait que faire,

- Et moi aussi

il est agréable de les passer en compagnie de jolies - A quand la partie? A quant a partie.

On dispose l'emplacement aujourd'hui, mais comme la belle Agnés se fait faireun costumedont.

madame Drapier raconie les merveilles, il faut attendre que la couturière l'ait hvré.

- Vous, Bonnet, moi, tous. - Quand elle voudra, dit Derodes avec un balancement fat.

— Ça c'est une autre affaire: il n'y a que deux heures par jour où j'admets la possibilité du mariage, c'est à cette table; au moins, quand il est marié, l'officier échappe à la vie de pension, et peut diner où il veut... Agiaé, une bouteille de Saint-Emilion.

pridate pe ill actupatoria (A surre) About HECTOR MALOT.

CHREL

préparer votre premier déjeuner qu'on arrose de Château-Yquem à quarante francs la bouteille, je

— Il la montre?

— Parbieu; it ne hoit le vin que pour montres — On crève de faim, répéta le jeune sous-lieu-tenant dont l'estomne avait dujà crié. — C'est la faute du chef de calotte. Dans certaints pensions militaires, on appelle « chef de calotte » le plus aucien et le plus èlevé en grade des officiers qui mangent ensemble; ji

est président de table; il a autorité absolue sur tout le monde; il prévient les discussions orageu-ses, impose silence et au besoin même il punit; on lui obéit militairement.

Le chef de calotte de la pension des lieutenants et des sous-lieutenants était un officier à cheveux gris, un vieux lieutenant de quarante-cinq ans,

ai veillé; est-ce vrai, messieurs?

Voilà le suffrage universel dans toute sa

- Dans trois minutes je fais servir. La porte s'ouvrit et Derodes entra nonchalam-

ment en homme qui n'est pas pressé - Monsieur Derodes vous êtes en refact, dit Puis quand ses yeux commencerent à s'habituer

Et jetant un coup d'œil sur la napped'une bla cheur douteuse où dans les raviers se montraient

son valet de chambre n'aurait pas voulu ; canaille

Mais Boanet lui coupa la parole :